

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Du 16 décembre 2020

**Présents :** Mrs Guillaume RENARD (Maire), Patrick ROGER (2ème adjoint), Laurent VILLEZ, Franck LESELLIER, Christophe TARDIVON, Thierry BAKÉTOU, Pierre-Bernard COGNEIN et Mmes Claudine LALOUETTE (1ère adjointe), LANGLET Elisabeth (3ème adjointe), Carole DÉGRÉMONT, Odile IGER, Claire AUBERT et Florence LEVAVASSEUR, Aurélie-Anne OPSOMER LACOSTE.

**Absents et excusés :**

Mr Ludovic HAUROGNÉ

**Secrétaire de Séance :** Mme AUBERT Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Ordre du Jour :**

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 06/11/2020
- Présentation des employés communaux
- Délibération sur la dissolution du CCAS
- Délibération pour une carte d'achat Caisse d'épargne
- Délibération distribution Fibre
- Informations et questions diverses :
  - Réflexion sur d'éventuels projets 2021
  - Point d'étapes PLUi
  - Distributeurs automatiques
  - Point Internet par Pierre-Bernard COGNEIN
  - Site alerte fresnois

***Ouverture de séance à 19h00***

**Approbation du PV du Conseil Municipal du 06/11/2020**

Le compte-rendu du conseil municipal du 06 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**Présentation des employés communaux**

Monsieur Le Maire a souhaité présenter les employés communaux à l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame Céline JULIEN, Monsieur Pascal HEBERT et Monsieur Maxime MOUREAU étaient donc présents au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire a rappelé les missions de chacun :

- Madame Céline JULIEN effectue 28 heures 30mn par semaine, ses missions sont l'entretien de tous les locaux de la commune (école, salle polyvalente, mairie, secrétariat, salle d'activités, église).
- Monsieur Pascal HEBERT et Monsieur Maxime MOUREAU sont à temps complets (35 heures semaine) et effectuent diverses missions au sein de la commune, entretien des espaces verts, travaux de maçonnerie, plomberie, électricité, le fleurissement, peinture ou encore l'entretien du cimetière. Cela varie selon les saisons. Leur temps de travail est aménagé selon la saison hiver et été. En hiver, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, ils travaillent 4 jours par semaine et récupèrent 1 journée. En Été, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, ils reprennent à temps complet, 5 jours semaine.

Monsieur Le Maire, demande aux agents s'ils ont des requêtes à formuler :

- Monsieur Pascal HEBERT rappelle la nuisance de déjections canines au sein du cimetière très régulièrement et demande à l'ensemble du Conseil municipal s'il était possible d'effectuer un arrêté du maire afin d'interdire les chiens au sein du cimetière pour éviter toutes nuisances.

Monsieur Le Maire soumet l'idée au Conseil Municipal et vote à l'unanimité que Monsieur Le Maire réalise un arrêté du maire interdisant l'accès aux chiens au cimetière même tenus en laisse.

Le 11 novembre 2020, Maxime MOUREAU a eu la joie de devenir Papa pour la première fois, d'une petite fille nommée Manea. L'ensemble du Conseil Municipal lui souhaite toutes leurs Félicitations et lui offre une carte cadeau de la FNAC pour la naissance de sa fille.

### **Délibération sur la dissolution du CCAS**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus.

Il est désormais facultatif pour les communes de moins de 1500 habitants.

Cette possibilité est issue de l'article 79 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Lorsque le C.A.S.S est dissous, une commune :

- soit exerce directement les attributions mentionnées au Code de l'Action Sociale et des Familles auparavant dévolues au C.C.A.S, ainsi que celles en matière de demande de R.S.A et de domiciliation;
- soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la Communauté de Communes est compétente en la matière.

**Vu** l'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** que la commune de Fresne le plan compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de dissoudre le budget annexe du C.C.A.S à compter du 1er janvier 2021. Les membres du C.C.A.S en seront informés par courrier. Le Conseil exercera directement cette compétence. Le budget du C.C.A.S sera transféré dans celui de la commune.

### **Délibération pour une carte d'achat Caisse d'épargne**

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat Public est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

#### **Article 1**

L'Instance délibérante décide de doter d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie la Solution Carte Achat Public

La solution Carte Achat Public de la Caisse d'Epargne de Normandie sera mise en place au sein de la commune de FRESNE LE PLAN à 8 jours ouvrés suivant la date de délibération.

## **Article 2**

La Caisse d'Epargne de Normandie (émetteur) met à la disposition de la commune de FRESNE LE PLAN la carte d'achat des porteurs désignés.

La commune de FRESNE LE PLAN procèdera via son Règlement intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

La Caisse d'Epargne Normandie mettra à la disposition de La commune de FRESNE LE PLAN, 1 carte achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat de La commune de Fresne le plan est fixé à 15 000 Euros pour une périodicité annuelle.

## **Article 3**

La Caisse d'Epargne de Normandie s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de La commune de FRESNE LE PLAN dans un délai allant de 24 heures à 4 jours ouvrés.

## **Article 4**

L'Instance délibérante sera tenue informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne de Normandie et ceux du fournisseur.

## **Article 5**

La commune créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne de Normandie retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Epargne.

La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 45 jours.

## **Article 6**

La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 50 Euros.

L'abonnement annuel au service E-CAP est fixé à 150 Euros (offert la première année).

Une commission de 0,20 % sera due sur toute transaction sur son montant global.

Le taux d'intérêt applicable (uniquement dans le cadre de la Vente à Distance) au portage de l'avance de trésorerie de la commune, est l'index EONIA auquel s'ajoute une marge de 1,90 %.

## Délibération distribution Fibre

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de passage de la fibre avancent bien et que la fibre devrait être mise en route plutôt qu'annoncé. Un dossier récapitulatif toutes les adresses des foyers de Fresne le plan est en cours de mise à jour afin que la distribution puisse s'effectuer sans incident. Après recherches, il s'avère qu'il n'y a pas de délibération à voter à ce sujet.

### Informations et questions diverses :

#### - Point d'étapes PLUi

Monsieur Le Maire rappelle qu'une enquête publique a eu lieu du 28 octobre au 27 novembre 2020.

A la suite de cette enquête publique, un récapitulatif de 11 requêtes a été envoyé à la mairie avec les différentes demandes des habitants.

Afin de faire le retour attendu au président du comité de pilotage du PLUi dans un délai très court, une réunion a été organisée avec les trois adjoints et Monsieur Le Maire afin d'aviser chaque requête.

Sur les 11 requêtes, 5 concernaient la ferme de Mr BEAUSSART vendue à Mr COULIOU et Mme PIARD.

Ces demandes concernaient 2 points différents :

- le passage d'une parcelle en constructible : Avis défavorable
- le passage de changement de destination de bâtiments : Avis favorable

Mr GRISEL a demandé qu'une parcelle, rue des pigeonniers, soit mise en constructible : Avis défavorable car il y aurait un problème de tout à l'égout et hors agglomération.

Mr LANGLET est venu consulter le futur règlement du PLUi pour des recherches.

Mr TARDIVON souhaite que les parcelles autour de sa propriété soient non constructibles pour préserver sa maison du 17<sup>ème</sup> siècle. : Avis favorable.

Mr VASS demande à ce que sa parcelle en centre bourg soit mise en constructible : Avis favorable.

Mr BOQUET est venu se renseigner sur les différences de décisions entre Ub et Uc ou AUc et AUb.

Mr Anthony GOURVENNEC et Mme Virginie FIRMIN ont déposé une requête concernant la préservation de la faune, des espèces protégées et du patrimoine naturel à protéger.

Toutes ces réponses passeront en comité de pilotage du PLUi. Après cela, le PLUi sera proposé au vote aux 64 communes de l'Inter Caux Vexin.

#### - DIF des élus

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une possibilité d'effectuer des formations auprès du DIF des élus. Un minimum de 5 participants est demandé. Pour toutes personnes intéressées, il faudra faire sa demande avant fin mars 2021.

#### - Vœux du maire

Monsieur Le Maire annonce que si les conditions sanitaires le permettent et que la préfecture donne son accord, on pourrait imaginer la traditionnelle galette des rois et les vœux du maire le dimanche 10 janvier 2021.

- **Site d'alerte fresnois**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de trouver un moyen de communication efficace afin de pouvoir alerter la population Fresnoise rapidement lorsque cela est nécessaire. Comme par exemple pour un avis de tempête, l'absence de transport scolaire ou encore un chien retrouvé au sein de la commune.

Après recherches, l'application Panneau pocket correspond à ce besoin.

Cette application a un coût annuel de 130€ TTC pour la commune et l'application est gratuite et téléchargeable par tous sur smartphone ou tablette.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il souhaite y adhérer afin de pouvoir l'utiliser dès janvier 2021.

- **Point Internet par Monsieur Pierre -Bernard COGNEIN**

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur COGNEIN.

Monsieur Pierre-Bernard COGNEIN informe le Conseil municipal que le site internet est en cours d'élaboration.

La récupération du nom du domaine, c'est-à-dire [fresneleplan.fr](http://fresneleplan.fr) par OVH à O2switch a été réalisé avec succès, il y a 4 jours seulement, cela a été très long.

L'arborescence du site a été fait et est en cours d'amélioration.

La mise en place sera réalisée la semaine prochaine par Mr Patrick PERRONO.

Le Wordpress est fait. Virginie est en train de réaliser les différents documents pour renseigner le site et nous a transmis différentes photos de la commune.

Monsieur COGNEIN informe le conseil qu'il est en train de travailler sur le projet de visite virtuelle de la commune pour les habitants.

- **Distributeurs automatiques**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un prestataire qui voulait mettre en place 3 distributeurs automatiques sur la commune. Le coût annuel pour la mairie serait d'environ 2000 € pour 3 machines réfrigérées. La commune n'aurait pas eu le choix des produits. Monsieur Le Maire a refusé l'offre et souhaite effectuer d'autres devis auprès de différents prestataires.

- **Réflexion sur d'éventuels projets 2021**

- Rénover la façade de la salle de musique accolée à la Mairie ;
- Investir dans du matériel pour les employés communaux (taille bordure, ...) ;
- Sécuriser l'arrêt de bus rue des pigeonniers Mesnil Grain ;
- Rénover les arrêts de bus de la commune ;
- Voir avec l'intercommunalité pour d'éventuels participations pour les crèches et maisons de retraite ;
- Attribuer une enveloppe pour les adolescents Fresnois afin qu'ils puissent proposer des projets au Conseil Municipal et de monter un projet d'ordre civique de A à Z ;
- Création d'un éventuel marché pour que les fresnois puissent vendre leurs propres produits locaux ;
- Concert gospel au sein de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Guillaume RENARD  
Maire



Elisabeth LANGLET  
3<sup>ème</sup> Maire Adjointe



Pierre-Bernard COGNEIN



Odile IGER



Aurélie-Anne OPSOMER LACOSTE



Claudine LALOUETTE  
1<sup>er</sup> Maire-adjointe



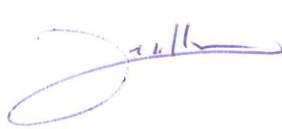
Claire AUBERT



Carole DEGREMONT



Franck LESELLIER



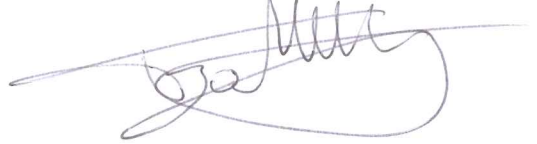
Christophe TARDIVON



Patrick ROGER  
2<sup>ème</sup> Maire-adjoint



Thierry BAKETOU



Ludovic HAUROGNÉ  
Absent et excusé

Florence LEVAVASSEUR



Laurent VILLEZ

